



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX SPORTIFS

SPORT COLLECTIF

Critères d'attribution généraux :

- Le sportif doit habiter la commune depuis au minimum 3 ans
- OU
- Etre membre licencié d'un club communal depuis au moins 2 ans

De cas en cas, la commune de Plan-les-Ouates peut décider de soutenir un sportif qui n'aurait pas de lien direct avec elle (ni domicile, ni club).

Un soutien peut être apporté aux sportifs évoluant dans les niveaux suivants :

- suisse (élite cantonale ou régionale)
- européen (participation à des tournois, championnats internationaux)

Constitution du dossier :

- Une lettre de motivation,
- Une lettre de soutien de son club ou de l'association cantonale,
- Un dossier de présentation du sportif et de sa discipline, mentionnant les résultats obtenus, les objectifs à court, moyen et long terme,
- Les comptes de l'année écoulée et un budget de l'année en cours ou à venir et le montant espéré,
- Une Swiss Olympic Talent Card (si le sportif en est titulaire).

Les dossiers sont généralement examinés en mai et en novembre de chaque année.

A adresser à :

Commune de Plan-les-Ouates
Service de l'Environnement et des espaces verts
Secteur sport
Case postale 17 - 1228 Plan-les-Ouates
ou par e-mail : environnement@plan-les-ouates.ch